

## ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dûment convoquée et tenue le 5 septembre 2017, à 19 h 30, à la salle de l'École des 2 Rivières située au 5330, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien.**

- 1 Mot de bienvenue**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Assemblée de consultation du 14 août 2017
  - 3.2 Séance ordinaire du 14 août 2017
- 4 Finances / Comptes**
  - 4.1 Présentation et adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2017
  - 4.2 Transferts budgétaires
  - 4.3 Dépôt du rapport comparatif budgétaire
- 5 Dépôt des rapports du maire & de l'inspecteur**
  - 5.1 Dépôt du rapport mensuel du maire
  - 5.2 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur
    - 5.2.1 Dépôt de la liste des permis émis
- 6 Correspondances**
  - **MRC** : entrée en vigueur du règlement MRC-821 modifiant le RCI concernant un studio d'enregistrement comme usage complémentaire à une habitation à Drummondville
  - **MRC** : entrée en vigueur du règlement MRC-773-1 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond
  - **MRC** : Avis de motion relativement au règlement portant sur l'exercice du droit de retrait concernant la compétence de la MRC à l'égard du parc régional Forêt Drummond et l'acquisition de terrains par la MRC de Drummond
  - **MRC** : Fibre optique
  - **MRC** : Programme PAIR - Le programme Pair démarrera officiellement dès la mi-septembre
  - **MTQ** : Demande de M. Stéphane Verrette à la MTQ concernant une traverse de motoneige face à la station-service Léon Noel, route 255 à Saint-Lucien acceptée
  - **Ministère de la santé et des services sociaux du Québec** : Invitation à participer à l'appel de propositions de projets dans le cadre du programme d'aide financière de la stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes
  - **MRC Drummond** : Suite aux changements de la loi 122 concernant la procédure à suivre lors de l'adoption d'un projet de loi, la MRC nous avise que des modifications seront apportées aux différents règlements uniformisés de la SQ
- 7 Service de l'administration & Centre**
  - 7.1 Résolution modifiant la date de la tenue du conseil pour le mois de novembre 2017
  - 7.2 Réparation et mise aux normes des systèmes électriques des bâtiments municipaux
  - 7.3 Rémunération du personnel électoral pour les élections municipales 2017
  - 7.4 Formation du personnel électoral
  - 7.5 Résolution abrogeant la résolution n°2017-07-158 relativement au local modulaire pour une classe supplémentaire à l'école des 2 Rivières de Saint-Lucien

- 7.6 Signature du bail reliant Loco Modulaire et la Municipalité relativement au local modulaire pour une classe supplémentaire à l'école des 2 Rivières de Saint-Lucien
  - 7.7 Autorisation de paiement de la facture de AJL Électrique Inc. au montant de 908,47 \$ taxes incluses
  - 7.8 Autorisation de payer la facture de ESKair Aménagement au montant de 3191,71 \$ pour l'entretien de jeu sur le terrain du centre communautaire
  - 7.9 Installation d'équipement par ESKair Aménagement pour l'aménagement d'un parc au domaine Lemire
  - 7.10 Résolution d'intention de la municipalité de Saint-Lucien de se prévaloir de la possibilité d'établir des sous-catégories additionnelles d'immeubles non résidentiels aux fins de la fixation des taux de la taxe
  - 7.11 Autorisation de payer la facture de l'entreprise Construction JBR au montant de 4 297,98 \$ taxes incluses
  - 7.12 Autorisation de payer la facture de l'entreprise Toitures Daniel au montant de 689,85 \$ taxes incluses
  - 8 Service de la sécurité publique**
    - 8.1 Protocole d'intervention en sauvetage en milieu isolé
    - 8.2 Dépôt du rapport du comité de Sécurité Publique de la MRC de Drummond
  - 9 Service de la voirie municipale**
    - 9.1 Appui MTQ - Autorisation CPTAQ changement ponceau 7<sup>e</sup> rang
    - 9.2 Ententes de déneigement des bornes sèches
  - 10 Service de l'hygiène du milieu**
  - 11 Service de l'urbanisme**
  - 12 Service des loisirs & Culture**
  - 13 Varia :**
    - 13.1 Élections municipales 2017 principales dates à retenir
    - 13.2 Parc du Domaine Lemire
    - 13.3 Félicitations aux organisateurs de la fête au Village 2017
    - 13.4 Remerciement de la fabrique
  - 14 Période de questions**
  - 15 Levée de la séance**
-

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dûment convoquée et tenue le 5 septembre 2017, à 19 h 30, à la salle de l'École des 2 Rivières située au 5330, 7<sup>e</sup> rang, Saint-Lucien.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Diane Bourgeois, conseillère siège n<sup>o</sup> 1  
M<sup>me</sup> Sylvie Lampron, conseillère siège n<sup>o</sup> 3  
M. David Gauthier, conseiller siège 4  
M. Daniel Gaudet, conseiller siège n<sup>o</sup> 5  
M<sup>me</sup> Ghislaine B. Lampron, conseillère siège n<sup>o</sup> 6

Tous formant quorum sous la présidence de M. François Bernard, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M<sup>me</sup> Marie Andrée Auger, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Ghislaine B. Lampron et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée. #2017-09-182

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**Il est proposé par** M. le conseiller Daniel Gaudet et résolu unanimement, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 14 août 2017.

Adoptée. #2017-09-183

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Sylvie Lampron et résolu unanimement, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2017.

Adoptée. #2017-09-184

**4. FINANCES / COMPTES**

4.1 Présentation et adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2017.

La directrice générale et secrétaire trésorière par intérim dépose à cette séance du conseil la liste des comptes payés et à payer, savoir :

Liste des comptes d'août 2017	30 102,02 \$
Rémunération + remises / employés	10 761,94 \$

Rémunération + remises / élus	3 526,06 \$
Frais traitement et banque	0,00 \$

---

**Total :** **44 390,02 \$**

**Il est proposé par** M. le conseiller David Gauthier et résolu unanimement, que les comptes payés et à payer au montant de 44 390,02 \$, couvrant la période du 1er août au 30 août 2017, soient adoptés.

Adoptée. #2017-09-185

#### 4.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**CONSIDÉRANT QUE** des transferts budgétaires doivent être faits afin de pourvoir aux paiements des sommes dues par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** **il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Ghislaine B. Lampron et résolu unanimement, d'autoriser les transferts budgétaires tels que proposés dont l'appropriation du surplus du poste 03-010-01-725 représente la somme de 70 079,00 \$.

##### **Transferts & compensations**

01 38110 004	(25 000,00 \$)
01 38110 140	(15 250,00 \$)

##### **Administration (gestion financière – Dépenses de fonctionnement et employés administratifs**

02 13000 410	40 000,00 \$
02 13010 141	370,00 \$
02 13010 145	23,00 \$
02 13010 146	80,00 \$
02 13010 222	16,00 \$
02 13010 232	5,00 \$
02 13010 242	22,00 \$
02 13010 252	10,00 \$
02 13010 262	3,00 \$
02 13052 141	6 812,00 \$
02 13052 145	409,00 \$
02 13052 146	73,00 \$
02 13052 222	360,00 \$
02 13052 232	104,00 \$
02 13052 242	280,00 \$
02 13052 252	127,00 \$
02 13052 262	45,00 \$
02 13052 281	73,00 \$
02 13053 141	1 530,00 \$
02 13053 145	61,00 \$
02 13053 222	79,00 \$
02 13053 232	28,00 \$
02 13053 242	66,00 \$
02 13053 252	30,00 \$
02 13053 262	12,00 \$
02 14000 141	1 300,00 \$
02 19000 340	1 500,00 \$

**Transport (Voirie municipale - Entretien, employés & circulation)**

02 32001 621	50,00 \$
02 32001 625	1 200,00 \$
02 32050 141	155,00 \$
02 32050 146	261,00 \$
02 32051 141	500,00 \$
02 32051 145	85,00 \$
02 32051 146	90,00 \$
02 32051 222	6,00 \$
02 32051 232	14,00 \$
02 32051 242	36,00 \$
02 32051 252	10,00 \$
02 32051 262	6,00 \$
02 35500 649	175,00 \$

**Aménagement, urbanisme, développement (employés urb.)**

02 61050 141	155,00 \$
02 61050 146	261,00 \$

**Loisirs & culture**

02 70196 447	392,00 \$
02 70220 511	5 880,00 \$
02 70220 522	11 954,00 \$
02 70221 141	8 120,00 \$
02 70221 145	488,00 \$
02 70221 146	406,00 \$
02 70221 222	464,00 \$
02 70221 232	145,00 \$
02 70221 242	366,00 \$
02 70221 252	166,00 \$
02 70221 262	63,00 \$
02 70221 251	463,00 \$

**Immobilisations**

03 01001 725	(70 079,00 \$)
03 01008 721	25 000,00 \$

Adoptée. #2017-09-186

**4.3 DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF BUDGÉTAIRE**

La directrice générale et secrétaire trésorière par intérim remets au conseil le rapport comparatif budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

**5. DÉPÔT DU RAPPORTS DU MAIRE & DE L'OFFICIER MUNICIPAL**

**5.1 RAPPORT DU MAIRE – AOÛT 2017**

- 14-août Bureau avant-midi - Conseil en soirée
- 15-août Bureau avant-midi
- 16-août Bureau avant-midi - MRC en soirée
- 17-août Bureau avant midi - Jeudi en chanson en soirée
- 21-août Bureau avant-midi -
- 22-août Bureau avant-midi
- 23-août Bureau avant-midi
- 24-août Bureau avant-midi
- 28-août Bureau avant-midi - Plénière en soirée
- 29-août Bureau avant-midi

30-août Bureau journée

31-août Bureau journée

## **5.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'OFFICIER MUNICIPAL – AOÛT 2017**

L'inspecteur municipal dépose au conseil son rapport mensuel pour le mois d'août 2017.

### **5.2.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS**

17 permis ont été émis :

- 1 pour construction de bâtiment principal;
- 1 pour construction de bâtiment agricole;
- 7 pour construction de bâtiment accessoire;
- 1 pour rénovation ou modification de bâtiment principal;
- 1 pour rénovation de bâtiment accessoire;
- 3 pour agrandissement de bâtiment principal;
- 2 pour fosse septique;
- 1 pour puits.

## **6. CORRESPONDANCES**

- **MRC** : Entrée en vigueur du règlement MRC-821 modifiant le RCI concernant un studio d'enregistrement comme usage complémentaire à une habitation à Drummondville
- **MRC** : Entrée en vigueur du règlement MRC-773-1 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond
- **MRC** : Avis de motion relativement au règlement portant sur l'exercice du droit de retrait concernant la compétence de la MRC à l'égard du parc régional Forêt Drummond et l'acquisition de terrains par la MRC de Drummond
- **MRC** : Fibre optique
- **MTQ** : Demande de M. Stéphane Verrette à la MTQ concernant une traverse de motoneige face à la station-service Léon Noel, route 255 à Saint-Lucien acceptée
- **Ministère de la santé et des services sociaux du Québec** : Invitation à participer à l'appel de propositions de projets dans le cadre du programme d'aide financière de la stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes
- **MRC Drummond** : Suite aux changements de la loi 122 concernant la procédure à suivre lors de l'adoption d'un projet de loi, la MRC nous avise que des modifications seront apportées aux différents règlements uniformisés de la SQ

**La liste de correspondances a été déposée au conseil et remise à chaque élu(e).**

## **7 SERVICE DE L'ADMINISTRATION & CENTRE**

### **7.1 RÉOLUTION MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DU CONSEIL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Lucien a adopté la résolution portant le numéro 2016-12-244 lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, relativement au calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance du conseil pour le mois de novembre est prévue pour le 6 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 148 du Code municipal et 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que pour les séances ordinaires du conseil, toute documentation utile à la prise de décisions soit disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE** **il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Ghislaine B. Lampron et résolu unanimement, de modifier la date de la séance du conseil du mois de novembre pour le 13 novembre 2017;

Adoptée. #2017-09-187

## **7.2 RÉPARATIONS ET MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Lucien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 août 2017, la résolution portant le numéro 2017-07-167 afin de demander des soumissions pour la réparation et la mise aux normes des systèmes électriques des bâtiments municipaux selon le rapport de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) daté du 13 juillet 2017;

**ATTENDU QUE** la mise aux normes des systèmes électriques est essentielle afin d'assurer la sécurité des bâtiments et des employés qui s'y trouvent;

**ATTENDU QUE** la MMQ nous donne un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour effectuer la mise aux normes de nos systèmes électriques;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Sylvie Lampron et résolu unanimement, d'octroyer les travaux à l'entreprise AJL Électrique pour la somme de 908,47 \$ taxes incluses.

## **7.3 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**

**ATTENDU** les élections municipales qui auront lieu le 5 novembre 2017 (*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*);

**ATTENDU QU'** à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors

d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification sera applicable dès septembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois et résolu unanimement, de ce qui suit :**

**QUE** la présente résolution abroge toutes résolutions antérieures relativement à la rémunération du personnel électoral;

**QUE** la rémunération du personnel électoral soit établi en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, à savoir :

**Tenue du scrutin**

Président d'élection :	536,00 \$
Secrétaire d'élection :	402,00 \$

**Tenue du vote par anticipation**

Président d'élection :	357,00 \$
Secrétaire d'élection :	267,75 \$

**Confection de la liste**

**Président d'élection :**

Le montant le plus élevé entre 536,00 \$ ou le produit de la multiplication du nombre d'électeurs (0,406 \$ \* nombre d'électeurs).

**Secrétaire d'élection :**

Le montant le plus élevé entre 402,00 \$ ou le produit de la multiplication du nombre d'électeurs (0,305 \$ \* nombre d'électeurs).

**Autres postes**

Membre d'une commission de révision :	15,75 \$ / heure
Secrétaire d'une commission de révision :	15,75 \$ / heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	13,50 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote :	13,50 \$ / heure
Scrutateur :	14,06 \$ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	14,06 \$ / heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	11,25 \$ / heure

Adoptée. #2017-09-188

**7.4 FORMATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**

**ATTENDU** les élections municipales qui auront lieu le 5 novembre 2017 (*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*);



**ATTENDU QU'** à cette fin, la Municipalité devra offrir une formation au personnel électoral;

**ATTENDU QUE** la Municipalité devra verser une rémunération pour la formation du personnel électoral en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification sera applicable dès septembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par M<sup>me</sup>** la conseillère Diane Bourgeois et résolu unanimement, de ce qui suit :

**QUE** la présente résolution abroge toutes résolutions antérieures relativement à la rémunération de la formation du personnel électoral;

**QUE** le personnel administratif agissant à titre de formateur recevra la rémunération horaire selon les conditions salariales actuelles à l'emploi de la Municipalité.

**QUE** la rémunération pour la formation du personnel électoral soit établi en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, à savoir :

Membre d'une commission de révision :	15,75 \$ / heure
Secrétaire d'une commission de révision :	15,75 \$ / heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	13,50 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote :	13,50 \$ / heure
Scrutateur :	14,06 \$ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	14,06 \$ / heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	11,25 \$ / heure

Adoptée. #2017-09-189

#### **7.5 RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION N°2017-07-158 RELATIVEMENT AU LOCAL MODULAIRE POUR UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE DES 2 RIVIÈRES DE SAINT-LUCIEN**

**Il est proposé par M<sup>me</sup>** la conseillère Diane Bourgeois et résolu unanimement d'abroger la résolution portant le numéro 2017-07-158 adoptée lors du conseil municipal tenue le 17 juillet 2017.

Adoptée. #2017-09-190

#### **7.6 SIGNATURE DU BAIL RELIANT LOCO MODULAIRE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN RELATIVEMENT AU LOCAL MODULAIRE POUR UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE DES 2 RIVIÈRES DE SAINT-LUCIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire veut offrir aux citoyens de Saint-lucien la possibilité d'une classe maternelle, 4 ans, pour cet automne;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité supporte ce projet et que l'espace actuel de l'école est insuffisant;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions avec la commission scolaire dans le cadre d'un futur agrandissement de l'école primaire des 2 Rivières ont eu lieu;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par M<sup>me</sup>** la conseillère Ghislaine B. Lampron et résolu unanimement que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien à signer un bail pour la location d'un local modulaire temporaire auprès de l'entreprise Loco Modulaire Inc. ayant son siège social au 4699, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien, Québec, J0C 1N0 pour la somme de 1 400 \$ par mois pour une durée indéterminée.

Adoptée. #2017-09-191

#### **7.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE AJL ÉLECTRIQUE INC. AU MONTANT DE 908,47 \$ TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de raccordement sont nécessaires pour la nouvelle classe de 6eme année;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par M<sup>me</sup>** la conseillère Diane Bourgeois et adopté unanimement, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise AJL Électrique au montant de 908,47 \$ taxes incluses.

Adoptée. #2017-09-192

#### **7.8 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE DE L'ENTREPRISE ESKAIR AMÉNAGEMENT AU MONTANT DE 3 191,71 \$ POUR L'ENTRETIEN DE JEU SUR LE TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté une résolution portant le numéro 2017-05-099 autorisant l'entreprise ESKair Aménagement à effectuer l'entretien du module de jeu sur le terrain du centre communautaire au coût de 2 616,00 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécuté et qu'il y a un dépassement de coût de 160,00 \$;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par M.** le conseiller Daniel Gaudet et résolu unanimement, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 2 776,00 \$ plus taxes (3 191,71 \$) à l'entreprise ESKair Aménagement.

Adoptée. #2017-09-193

## **7.9 INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PAR L'ENTREPRISE ESKAIR AMÉNAGEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC AU DOMAINE LEMIRE**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'aide financière a été demandée au programme du Pacte rurale de la MRC de Drummond par la résolution portant le numéro 2017-01-31 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 et qu'un montant de 25 000 \$ a été accordé le 22 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder à l'aménagement dudit parc;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. le conseiller David Gauthier et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise ESKair Aménagement à procéder à l'installation des équipements pour l'aménagement du parc au domaine Lemire au coût de 19 850 \$ plus taxes.

Adoptée. #2017-09-194

## **7.10 RÉOLUTION D'INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN DE SE PRÉVALOIR DE LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES SOUS-CATÉGORIES ADDITIONNELLES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS AUX FINS DE LA FIXATION DES TAUX DE LA TAXE (A.162,163 ET 173)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'entrée en vigueur de la Loi 122 les municipalités peuvent se prévaloir de la possibilité d'établir des sous-catégories additionnelles d'immeubles non résidentiels aux fins de la fixation des taux de la taxe (a.162,163 et 173);

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de ces articles, la municipalité de Saint-Lucien doit par résolution manifester son intention à cet effet d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie non résidentiels avant le dépôt du rôle triennal;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Lucien désire se prévaloir de la possibilité d'établir des sous-catégories additionnelles d'immeubles non résidentiels aux fins des taux de la taxe selon la *Loi sur la fiscalité municipale*, aux articles a.162,163 et 173 de la loi.

Adoptée. #2017-09-195

**7.11 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE DE L'ENTREPRISE JBR CONSTRUCTION AU MONTANT DE 4 297,98 \$ TAXES INCLUSES POUR L'AJOUT D'UNE JUPE AU CONTOUR DES ROULOTTES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'ajout d'une jupe de contours de roulottes sont nécessaires pour le local modulaire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois et adopté unanimement, d'autoriser le paiement de la facture de Construction JBR au montant de 4 297,98 \$ taxes incluses.

Adoptée. #2017-09-196

**7.12 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE DE L'ENTREPRISE LES TOITURES DANIEL AU MONTANT DE 689,85 \$ TAXES INCLUSES POUR LE RACORDEMENT DES ROULOTTES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de raccordement sont nécessaires pour relier les deux (2) roulottes;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Ghislaine B. Lampron et adopté unanimement, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Les Toitures Daniel au montant de 689,85 \$ taxes incluses.

Adoptée #2017-09-197

**8. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond a adopté un protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé par la résolution portant le numéro MRC11784/08/17 lors de sa séance ordinaire du 16 août 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** ce protocole a été recommandé par le comité de sécurité incendie suite à une consultation des différents intervenants en la matière;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit protocole fait suite aux demandes du ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer l'efficacité de ce protocole, il importe que toute et chacune des municipalités composant le territoire de la MRC de Drummond s'engage à respecter ce protocole et à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes

intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence;

**CONSIDÉRANT** le protocole soumis;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Ghislaine Lampron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Lucien s'engage à respecter le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé adopté par la MRC de Drummond sur son territoire;

**ET** s'engage à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'entente intermunicipale pour la desserte en services d'intervention d'urgence.

Adoptée. #2017-09-198

## **8.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE DRUMMOND**

La directrice générale et secrétaire trésorière par intérim dépose au conseil le rapport du comité de sécurité publique de la MRC de Drummond.

## **9. SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE**

### **9.1- APPUI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS AUTORISATION CPTAQ CHANGEMENT PONCEAU 7<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à la CPTAQ (commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec) d'autoriser l'acquisition d'un terrain et des servitudes de travail temporaire en zone agricole, requis pour la reconstruction d'un ponceau #6406-0 situé sur la route 255 (7<sup>e</sup> Rang) et adapter les emprises aux dimensions et normes de sécurités du nouveau ponceau;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports assume la responsabilité de l'entretien ou de la reconstruction des ponceaux sur son réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau # 6406-0 a atteint sa durée de vie utile et doit être remplacé pour des raisons d'utilité publique et sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 255 (7<sup>e</sup> Rang) est utilisée par un grand nombre de véhicules lourds quotidiennement;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'acquisition d'une faible superficie;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'engage à la remise en état des lieux, des servitudes de travail temporaire, lorsque les travaux seront terminés;

**CONSIDÉRANT QU'** une autorisation n'affectera pas l'homogénéité du milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au règlement de la municipalité ainsi que de la MRC de Drummond;

**CONSIDÉRANT** les discussions des membres du conseil à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois et résolu unanimement, d'appuyer la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports auprès de la CPTAQ pour l'acquisition d'un terrain et des servitudes de travail temporaire en zone agricole afin de reconstruire le ponceau #6406-0 et d'y aménager des emprises nécessaires et sécuritaires pour les usagers.

Adoptée # 2017-09-199

## **9.2 ENTENTES DE DÉNEIGEMENT DES BORNES SÈCHES – RÉSERVE D'EAU - ENTRETIEN D'HIVER 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur a obtenu de nouvelles propositions pour l'entretien des bornes incendie pour la saison 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil accepte les propositions recueillies;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par** M<sup>me</sup> la conseillère Ghislaine B. Lampron et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal à conclure les ententes et ainsi permettre M. François Bernard, maire et M<sup>me</sup> Marie Andrée Auger, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien, les documents nécessaires pour la conclusion de ces dites ententes.

Adoptée. #2017-09-200

**10. SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. SERVICE DE L'URBANISME**

**12. SERVICE DES LOISIRS & CULTURE**

## **13. VARIA**

### **13.1 ÉLECTIONS MUNICIPALES; PRINCIPALES DATES À RETENIR:**

Avis d'élection donné en ce 5e jour de septembre 2017 aux 2 endroits officiels ainsi que dans la prochaine parution du journal le P'tit Curieux

Début de la période électorale	22 septembre 2017
Dépôt des déclarations des candidatures	22 septembre au 6 octobre 2017
Dépôt de la liste électorale	6 octobre 2017
Révision de la liste électorale	16 et 18 octobre 2017
Vote par anticipation	29 octobre 2017
Jour du scrutin	5 novembre 2017

### **13.2 Parc du domaine Lemire**

M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois mentionne que les gens sont très heureux de l'aménagement du parc au domaine Lemire, mais qu'il serait préférable d'installer des pancartes « interdit aux chiens » afin de garder l'endroit propre et sain pour les familles qui fréquentent ce site. Les membres de ce conseil soulignent l'implication du conseiller M. Daniel Gaudet dans la réalisation de ce projet.

### **13.3 Félicitations aux organisateurs de la fête au village**

M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois mentionne que la fête au village fut un beau succès grâce au travail des organisateurs. Les membres du conseil municipal présents félicitent le comité des loisirs organisateur de la fête ainsi que leurs bénévoles pour leur excellent travail.

### **13.4 Remerciement de la Fabrique**

M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois nous transmet un message de M. Yvon Brulé de la Fabrique Saint-Luc, à l'effet que celle-ci tient à nous remercier pour la prise en charge des dépenses concernant l'église de Saint-Lucien.

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 30 MIN.)**

Monsieur le maire invite les citoyens à poser leur question.

Quatre (4) questions relatives aux chemins privés ;  
Une (1) question relative sur la fibre optique;  
Une (1) question relative à l'agrandissement de l'école;

**Toutes les questions posées ont été répondues séance tenante.**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Diane Bourgeois et résolu unanimement, de lever l'assemblée à 20h25.**

Adoptée. #2017-09-201

---

François Bernard, maire

---

Marie Andrée Auger,  
Dir. gén. / sec.-trés. par intérim.